

# EXTRAITS



**Ce guide de 57 fiches-conseils est à destination des particuliers. Il identifie les qualités d'implantation et de construction des édifices traditionnels de l'Ain à travers les matériaux, les éléments constitutifs et les grandes typologies. Au regard de ces caractères, des possibilités d'évolution du bâti ancien sont explorées afin de mieux sauvegarder, réhabiliter ou reconvertir ce patrimoine fragile mais identitaire de nos centres, bourgs, faubourgs et hameaux.**

Ce livret a été réalisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain aidé par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain, le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain ainsi que la fédération Patrimoine des Pays de l'Ain.

Le CAUE a «pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement». (Article 7 de la loi de 1977 sur l'architecture. Il conseille les collectivités et particuliers.)

Ce document est une mise à jour et un enrichissement des anciennes fiches-conseils du CAUE de l'Ain.

Les conseils donnés ne sauraient engager une quelconque responsabilité technique ou administrative et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel. Le pouvoir de décision appartient aux autorités compétentes.



## 5.3 INTERVENIR SUR L'EXISTANT

# BÂTIR AVEC DES MATÉRIAUX NATURELS



1 : Commerce de proximité. C. et E. Mégard (archi.). Échallon (01). © Christophe Mégard.

2 : Maison belvédère. Seyssel (01), Atelier Bregigeon (archi.).

3 : Maison du bois. Cormaranche-en-Bugey (01). C. et E. Mégard (archi.). Échallon (01). © Christophe Mégard.

4 : Agence Mégard. Chatillon-sur-Chalaronne (01). © Christophe Mégard.

**U**tiliser pour sa construction des matériaux naturels comme le bois, le pisé, la brique, la pierre... n'est pas forcément plus onéreux. En plus d'être renouvelables et de soutenir les filières locales, elles apportent un confort à l'usage indéniable.

### Les avantages du bois :

- Utilisation ancienne sur le territoire, avec les pans de bois en Bresse et Val de Saône ou les tavaillons dans le piémont du Jura,
- Possibilité d'une préfabrication en atelier,
- Fondations moins lourdes et moins coûteuses sur sol instable,
- Temps de montage sur site plus rapide par l'absence de séchage,
- Légèreté du matériau et intérêt pour les extensions,
- Propriétés isolantes fortes,
- Qualité esthétique, possibilité de bardages ajourés.

### Les avantages du pisé :

- Utilisation ancienne sur le territoire, en particulier dans la Dombes et la Bresse,
- Matériau ultra local, facile à extraire,
- Inertie du matériau intéressante en été ou en hiver,
- Qualité esthétique, phonique et thermique.

### Les avantages de la brique :

- Utilisation ancienne et historiquement importante sur les territoires de la Dombes et de la Bresse,
- Rapidité de mise en œuvre avec un temps de séchage limité,
- Inertie du matériau intéressante en été ou en hiver,
- Qualité esthétique, possibilité de mise en œuvre ajourée.

### Les avantages de la pierre :

- Utilisation ancienne et historiquement importante sur les territoires du Bugey du Revermont et du piémont du Jura,
- Facilité de mise en œuvre avec un temps de séchage limité,
- Inertie du matériau intéressante en été ou en hiver.
- Qualité esthétique et écologique des murs en pierre sèche.

